

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

Commune d'ALBIAS

Séance du 2 juillet 2020

Le deux juillet deux mille vingt à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle omnisports, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 16

Votants : 21

Absents : 0

Excusés : 2

Procurations : 5

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Julie CARCUAC, Amandine DORIZON, Chantal GARCIA, Jessica LAFOND, Pierre LOBBE, Michel MONESMA, Naïma MOUMOU, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Marie-Christine RONCHINI, Martine SICARD, Hélène SIMOUN, Céline VALETON, Thierry VEYRES

Absent(es)/Excusé(es) : Mmes/MM. Jean-Nicolas BRUZARD, Michel FOSSIER, Thierry KAUFFER, Pierre LIACHENKO, Éric LONGUEVILLE, Ghislaine RODRIGUEZ, Frédéric SEVOZ

Pouvoirs : M. Jean-Nicolas BRUZARD donne pouvoir à M. Michel MONESMA, M. Michel FOSSIER donne pouvoir à Mme Véronique MAGNANI, M. Thierry KAUFFER donne pouvoir à Mme Céline VALETON, M. Éric LONGUEVILLE donne pouvoir à Mme Jeannette PEDRON, M. Frédéric SEVOZ donne pouvoir à M. Pierre LOBBE

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 18 heures 50

A. Approbation du procès-verbal des conseils municipaux ci-dessous :

Madame le Maire installe l'assemblée délibérante et constate le quorum. Elle propose de présenter un point en fin de séance et précise qu'une délibération pourrait résulter de ce point à la condition que l'assemblée délibérante le consente. Elle précise que l'origine de ce rajout étant une lettre reçue à la mairie la veille de la date du conseil municipal, courrier envoyé par les dirigeants de l'école St Pie X, elle ne pouvait l'inclure à l'ordre du jour du conseil. Elle soumet l'introduction de ce point à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition formulée par Madame le Maire.

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que les procès-verbaux des 27 février 2020 et 25 mai 2020 ont été approuvés. Elle explique toutefois que ceux-ci ne figurant pas à l'ordre du jour du conseil municipal du 23 juin 2020, elle préférerait les présenter à nouveau afin d'éviter tout quiproquo et les soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les 2 procès-verbaux.

Madame le Maire présente ensuite le procès-verbal du 23 juin 2020 et le soumet au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal.

B. Administration générale

1. Vote des délégués communaux pour les élections sénatoriales de 2020

Madame le Maire explique que le conseil municipal est appelé à élire des délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Elle convoque les conseillers le 10 juillet 2020.

2. Convention école St Pie X

Madame le Maire informe l'assemblée du contexte réglementaire de la convention.

Elle lit le projet de convention et explique avoir rencontré les dirigeants de l'école (OGEC, Direction diocésaine et direction de l'école)

en phase d'étude et d'élaboration de cette convention afin d'échanger sur le dossier. Elle précise que plusieurs rencontres ont eu lieu dans ce cadre. Elle rappelle avoir envoyé le projet aux dirigeants de l'école dès novembre 2019, avoir mis à leur disposition le compte administratif 2018 de la collectivité, puis l'avoir envoyé au Président de l'OGEC à sa demande, enfin avoir sollicité le Trésorier pour aider les dirigeants de l'école à la compréhension dudit compte administratif. Elle informe l'assemblée avoir été sollicitée à ce sujet par le cabinet du Préfet. En effet, les dirigeants de l'école se seraient plaints auprès de Monsieur le Préfet d'une supposée baisse du forfait communal.

Madame SICARD rappelle le travail réalisé par les élus et corrige le montant présenté lors du conseil municipal. Elle dit que le montant à verser à l'école St Pie X au titre du forfait communal sera de 62 350 €.

Madame DORIZON estime que les dirigeants de l'école seront énervés.

Monsieur RENAUDEAU pense qu'il n'y a pas lieu de s'énerver au regard des éléments fournis.

Madame Le Maire soumet le projet au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet de convention.

3. Restauration scolaire : Règlement et fonctionnement

Madame le Maire rappelle que le projet d'organisation administrative a été lancé et étudié par les services, travaillé en commission école, présenté aux enseignants et à l'association des parents d'élèves qui l'ont approuvé au cours du printemps 2019. Elle présente le règlement qui régira dorénavant le fonctionnement des prestations de restauration scolaire (voir dossier en pièce annexe 1).

Monsieur LOBBE demande de ne pas déroger au paiement des repas.

Monsieur RENAUDEAU dit qu'il s'agit d'un dossier qui crée beaucoup de tension notamment depuis le confinement.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter le tarif de la cantine pour les enfants et propose d'augmenter le tarif pour adulte qui passera de 6.50 € à 6.60 €. Elle soumet les 2 projets au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de règlement et valide le tarif de restauration à 6.60 €.

C. Finances

1. Budget annexe Bail Café-restaurant : Approbation du compte de gestion 2019

Madame le Maire explique que le budget correspond au bail du café restaurant **5 SENS A LA TOQUE**. Elle dit que la commune supporte ce budget sans pouvoir dynamiser le bâtiment. En effet, l'étage a été vendu par l'ancienne municipalité, ce qui complique la situation. Elle précise que le solde à payer pour l'emprunt correspondant est de 192 000 € environ. Un acheteur s'était présenté, mais il n'a pas obtenu le prêt.

Monsieur RENAUDEAU dit que c'est effectivement une bonne chose que de négocier la vente de ce bâtiment.

Monsieur BARBON propose de faire à nouveau estimer le bien et donne l'exemple d'une maison de 70 m² vendue à 149 000 € dans la commune.

Madame le Maire présente le compte de gestion de Monsieur le Trésorier et le soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion.

2. Budget annexe Bail Café-restaurant : Approbation du compte administratif 2019

Madame l'Adjointe en charge des finances présente le compte administratif. Elle constate sa concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Trésorier et le soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif

3. Budget annexe Bail Café-restaurant : Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2019

Madame le Maire explique qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats 2019 et clôturer ainsi cette année budgétaire. Elle détaille :

- **Déficit reporté en investissement c/001 : 41 594.72**

- **Affectation en recette au c/1068 : 41 594.72**
- **Affectation en fonctionnement c/002 : 3 274.54**

Elle soumet les éléments ci-dessus au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'affectation du résultat

4. Budget annexe Bail Café-restaurant 2020 : Vote

Madame le Maire présente le budget à l'assemblée délibérante et annonce un vote par chapitre en équilibre en sections fonctionnement et investissement comme suit :

- ✓ Section fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montants	Chapitres	Montants
011	11 574	002	
012		70	
014		73	
65		74	30 000
66		75	
67		76	
62		77	
022		78	
023	21 701	042	
042		043	
043		002	3 274.54
TOTAL	33 275	TOTAL	33 275

- ✓ Section investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montants	Chapitres	Montants
010		010	
20		13	
204		16	
21		20	
22		204	
23		21	
10		22	
13		23	
16	21701.28	10	
18		1068	41 594.72
27		138	
		18	
		26	
		27	
		024	
020		45	
45		021	21701.28
040		040	
041		041	
001	41 594.72	41	
TOTAL	63 296	TOTAL	63 296

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ Approuve le budget annexe

5. Budget général 2020 : Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2019

Madame le Maire explique qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats 2019 et clôturer ainsi cette année budgétaire. Elle précise :

Résultat de fonctionnement de l'exercice	576386,80
Résultats antérieurs reportés	638165,41
Résultat à affecter	1214552,21
Solde d'exécution cumulé investissement	210630,70
Solde des restes à réaliser investissement	50824,00
Besoin de financement	159806,70
Affectation en réserves c/1068	159806,70
Report en fonctionnement c/002	1054745,51
Déficit reporté en investissement c/001	210630,70.
	-

Et soumet les écritures au vote :

- **Affectation en réserves c/1068 : 159806,70**
report en fonctionnement c/002 : 1054745,51
déficit reporté en investissement c/001 : 210630,70

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'affectation du résultat tel que précisé ci-dessus

6. Budget Général 2020 : Vote

Madame le Maire présente le budget à l'assemblée délibérante et annonce un vote par chapitre en équilibre en sections fonctionnement et investissement (RAR et opérations inclus) comme suit :

- ✓ Section fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montants	Chapitres	Montants
011	378 530	013	6 000
012	950 000	70	21 400.49
014	158 873	73	1 325 510
65	499 471	74	985 472
66	66 500	75	128 500
67	500	76	9 180
62		77	
022	49 000.49	78	
023	1 369 933.51	042	7 000
042	65 000	043	
043		002	1 054 745.51
TOTAL	3 537 808	TOTAL	3 537 808

- ✓ Section investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montants	Chapitres	Montants
20	10 000	13	426 247
204		16	
21	722 270.3	20	
22		204	
23	1 165 615	21	
10		22	
13		23	
16	254 000	10	326 828.79
18		1068	159 806.70
27		138	
		18	
		26	

		27	21 700
		024	
020		45	
45		021	1 369 933.51
040	7 000	040	65 000
041		041	
001	210 630.70		
TOTAL	2 369 516	TOTAL	2 369 516

Monsieur RENAUDEAU souhaite connaître le mécanisme des restes à réaliser en matière de subventions.

Madame le Maire explique que ce sont des subvention obtenues et notifiées l'année précédant celle du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget général 2020 de la commune

D. Questions diverses

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un courrier recommandé avec avis de réception a été envoyé à la mairie par la directrice de l'école St Pie X pour se plaindre de la directrice des services, Madame ANJOUBAULT. Elle nous en donne lecture, ainsi que du courrier de Madame ANJOUBAULT adressé à Mme le Maire en réponse aux propos de Mme Bonnet.

A la suite de cette lecture, Madame le Maire fait un tour de table pour que chaque conseiller municipal s'exprime et bon nombre de conseillers sont effarés par les propos tenus par la directrice de l'école St Pie X. Certains pensent que le dialogue est coupé, voire inexistant, d'autres proposent une médiation. Tous sont d'accord, pour dire que ceci est inadmissible, et qu'il est de notre devoir de protéger Madame ANJOUBAULT, et d'une manière générale tous les agents. Certains élus proposent également de déposer une main courante.

Madame le Maire, précise que l'ensemble du conseil municipal apporte son soutien à Madame ANJOUBAULT et demande à ce qu'une délibération soit prise pour protéger les agents municipaux, ainsi que les élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions formulées par Madame le Maire.

Fin : 20h48